AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (13)ItemJean-Baptiste André Godin à Théodore Tressens, 11 juin 1873

Jean-Baptiste André Godin à Théodore Tressens, 11 juin 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (13)
Collation2p. (272r, 273r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Théodore Tressens, 11 juin 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47408

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction11 juin 1873
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireTressens, Théodore
Lieu de destinationGuise (Aisne)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin demande à Tressens de faire ce qu'il peut pour satisfaire les demandes de Quaintenne. Il lui indique qu'un logement dans un des angles de derrière du Familistère aurait été plus commode pour Quaintenne.

Mots-clés

Familistère, Habitations

Personnes citées<u>Quaintenne, Étienne Louis Joseph (1811-)</u> Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne) Familistère : Palais social

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/03/2023 Dernière modification le 07/03/2025

Nersailles 11 Juin 78 Monsieur Eressens. Nous ares du recevoir une lettre de 16. quaintes concernant oon logement et les mesures qu'il vous prie de primere pour son arrivée à Guise. Le vous engage à faire le qui vous dera possible nour leu conner satisfaction, mais Le trouve que M. Quain terms arrais vano donte en ur legement plus faciale explus commade pour lui sit arait pu avoir un de rogles de derriere de familistere

273 96 aurait pu sino trouver le nonibre de Pent etre Jeries de aminer cela, afin plus es immare de lu Ceceres mes cen Certain .